

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-10-139

**SIGNATURE DE
L'AVENANT N° 1 AU
CONTRAT DE
REDYNAMISATION DU
SITE DE LA DEFENSE
(CRSD) BA110**

**SEANCE
DU 14 NOVEMBRE 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 37

votants : 45

**DATE DE CONVOCATION :
6 NOVEMBRE 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Philippe L'HELGOUALC'H**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi quatorze novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant), Président de séance
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PIERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur DUMOULIN François
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CLERGOT Maurice
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) à Monsieur MENEZ Yves

* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à Madame
 * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DELLEC
 * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Madame LOISEL

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
 * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
 * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
 * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
 * Madame LELIEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
 * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
 * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
 * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
 * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
 * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
 * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :
 Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 37 présents, 11 absents et 8 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président expose que la signature du Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD), élaboré conjointement par les collectivités locales, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la ville de Senlis, le Syndicat Mixte du parc Alata et les services de l'Etat a pris effet le 7 Octobre 2016, pour une durée de quatre ans.

Son périmètre géographique couvre les territoires de l'ACSO (Agglomération Creil Sud Oise), de la CCPOH (Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte), de la CCSSO (Communauté de Communes Senlis Sud Oise) et de la CCAC (Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne).

Par rapport au périmètre initial du contrat et suite à la promulgation de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), deux Communautés de Communes de moins de 15 000 habitants ont été absorbées par deux des signataires : Pierre Sud Oise, qui a fusionné avec la Communauté d'Agglomération de Creil ou l'ACSO (onze communes pour 86 000 habitants), et Cœur Sud Oise, qui a fusionné avec la Communauté de communes des Trois Forêts donnant naissance à la CCSSO (dix-huit communes pour 25 373 habitants).

Le contrat initial comportait quatre axes :

1. **La reconversion de la Base Aérienne, vers une nouvelle vocation civile ?**
2. **L'innovation territoriale en faveur du développement économique,**
3. **Les filières de croissance et leurs effets d'entraînement,**
4. **Le rayonnement international du territoire.**

Ces 4 axes ont été déclinés en huit fiches actions mobilisant 10 984 138,00 euros dont notamment 2 691 325,00 euros de crédits de l'Etat avec 935 325,00 euros de FNADT et 1 756 000,00 euros de FEDER.

Pour leur part respective, le Conseil Régional Hauts de France s'est engagé à hauteur de 512 000,00 euros, le Conseil départemental de l'Oise à hauteur de 397 000,00 euros. Des fonds FEDER à hauteur de 665 000,00 euros étaient également envisagés.

Compte tenu de l'évolution des projets initiaux, un avenant est apparu nécessaire. L'avenant, ci-joint en annexe, présente les actions abandonnées, les actions modifiées et les nouvelles actions.

Délibération

Vu la proposition d'avenant annexé,

Vu les modifications apportées et proposées,

Considérant la nécessité de signer le présent avenant,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 45 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au Contrat de Redynamisation du Site de la Défense (CRSD) BA110.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **30 NOV. 2018**

Et de l'affichage le : **30 NOV. 2018**

Le Président,
Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **29 NOV. 2018**

Le Président,
Philippe CHARRIER